

Financements nationaux

Toute demande de financement
doit être étudiée avec votre
référent de territoire

Caf	Je bénéficie d'une prestation de service (hors Clas)											Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Partenaire																							
J'effectue toutes mes démarches en ligne grâce au service Afas en me connectant à Mon Compte Partenaire sur le caf.fr	Je déclare mes données* prévisionnelles N																						
	La Caf me verse le 1 ^{er} acompte sous réserve de la réception de la déclaration prévisionnelle N																						
	Je déclare mes données* réelles N-1																						
	La Caf régularise mes droits réels N-1 si nécessaire																						
	Si je suis gestionnaire d'un EAJE PSU, je réponds à l'enquête Filoué																						
	La Caf me verse le 2 ^{ème} acompte prévisionnel N sous réserve de réception des données* réelles N-1																						
	Je déclare mes données* réelles du 1 ^{er} semestre N et mes données* prévisionnelles du 2 ^{ème} semestre N (actualisation de juin)																						
	La Caf régularise mes droits prévisionnels N si nécessaire																						
	Je déclare mes données* réelles des trois premiers trimestres N et les données* prévisionnelles du 4 ^{ème} trimestre N (actualisation de septembre)																						
	La Caf régularise mes droits prévisionnels N si nécessaire																						
	Si ma convention prend fin au 31/12/N, je demande le renouvellement de ma convention à la Caf avec les pièces justificatives nécessaires																						
	La Caf m'envoie la convention de renouvellement																						
	J'envoie la convention signée accompagnée des pièces justificatives dans un délai maximum de 2 mois																						



MON COMPTE
PARTENAIRE

*données d'activité et financières

Caf	Je bénéficie ou souhaite bénéficier d'une subvention nationale d'investissement Fonds Publics et Territoires											
Partenaire	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
J'ai bénéficié d'une subvention en N-1, je transmets mes données de bilan												
La Caf régularise mes droits N-1 si nécessaire, sous réserve de la transmission des données de bilan												
Je dépose ma demande de subvention N												
La commission d'action sociale de la Caf étudie les demandes de subvention dans la limite des enveloppes budgétaires. Si ma demande est accordée pour un montant : • Inférieur ou égal à 23 000 € : je reçois une notification de droit • Supérieur ou égal à 23 000 € : je reçois une convention de financement												
Je retourne ma convention signée s'il y a lieu, avec les pièces justificatives nécessaires dans un délai maximum de 2 mois												
Je perçois mon financement au fur et à mesure de la transmission de mes pièces justificatives												

Pour une subvention d'investissement inférieure ou égale à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+3.

Pour une subvention d'investissement supérieure à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+5.

N correspond à l'année de décision de l'aide financière accordée.

Caf	Je bénéficie ou souhaite bénéficier d'une subvention nationale d'investissement PIAJE – FME - Investissement ALSH												Déc.
Partenaire	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Je dépose mon dossier de demande avant le début des travaux													
La commission d'action sociale de la Caf étudie les demandes de subventions dans la limite des enveloppes budgétaires (passage en commission en fonction de la date de dépôt de la demande)													
Si ma demande est accordée, la Caf m'envoie une convention													
Je retourne ma convention signée avec les pièces justificatives nécessaires dans un délai maximum de 2 mois													
Je transmets les justificatifs (factures ...) attestant de la réalisation de l'investissement dans les délais indiqués dans la convention													
La Caf me verse la subvention d'investissement à réception des pièces justificatives													

Pour une subvention d'investissement inférieure ou égale à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+3.

Pour une subvention d'investissement supérieure à 30 500 €, je dois terminer mes travaux et fournir les pièces justificatives avant le 30/06/N+5.

N correspond à l'année de décision de l'aide financière accordée.